

## Plan et procédures d'évacuation

**Nom de la personne requérante ou de la RSGE:**

**Adresse de la résidence :**

L'article 60(11) du RSGEE prévoit :

« Une personne physique doit, pour obtenir sa reconnaissance, soumettre au bureau coordonnateur agréé pour le territoire où est située la résidence où elle entend fournir les services de garde, une demande écrite accompagnée des documents et renseignements suivants : [ . . ]

11' La procédure d'évacuation en cas d'urgence établie en vertu de l'article 90."

L'article 90 du RSGEE prévoit :

«La responsable doit prévoir des procédures d'évacuation en cas d'urgence. Elle doit organiser des exercices à cet effet chaque fois qu'elle reçoit un nouvel enfant ou au moins 1 fois par 6 mois. »

Pour compléter votre procédure d'évacuation, nous vous invitons à consulter le document suivant :

- Gouvernement du Québec, Plan de sécurité incendie et de mesures d'urgence  
- Service de garde en milieu familial, 2016, en ligne.

### Comment faire son plan d'évacuation?

Le plan d'évacuation est un dessin de tous les étages de votre maison pour vous aider à sortir le plus rapidement possible en cas d'incendie ou d'urgence.

Vous devez fournir un plan d'évacuation de la résidence. Vous pouvez utiliser dans la grille ci-joint<sup>17</sup> :

- Au moins deux (2) sorties de secours menant à l'extérieur (porte principale, fenêtres, porte-patio);
- Les trajets par pièce pour se rendre aux sorties de secours;
- Le point de rassemblement situé à l'extérieur de la résidence et accessible en toutes saisons ; et
- L'emplacement des avertisseurs de fumée, de monoxyde de carbone (CO) et des extincteurs portatifs.

Vous pouvez utiliser les pictogrammes ou dessiner directement sur la grille.

<sup>17</sup> Gouvernement du Québec, Sécurité incendie : Grille pour dessiner votre plan d'évacuation et les pictogrammes à découper.

## Procédure d'évacuation en cas d'urgence

Veuillez remplir le formulaire suivant lié à votre procédure d'évacuation

Décrivez les procédures que vous avez prévues en cas d'urgence :

---

---

---

Quelles consignes transmettez-vous aux enfants?

---

---

---

Quel est le lieu de rassemblement identifié pour assurer la sécurité des enfants après l'évacuation?

---

---

Ce lieu est-il accessible en tout temps et en toutes saisons (même l'hiver)?

---

---

Comment prendrez-vous en charge les enfants à l'extérieur de la résidence afin de les mettre à l'abri (particulièrement en temps froid)?

---

---

Comment prévoyez-vous joindre les services de secours à l'extérieur de la résidence?

---

---

Comment prévoyez-vous joindre les parents des enfants pour les informer de la situation?

---

---

De quelle façon aurez-vous accès aux coordonnées des personnes à prévenir en cas d'urgence pour chacun des enfants une fois à l'extérieur de la résidence?

---

---